

# **PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**

**Direction des collectivités territoriales et de l'aménagement  
Bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées**

(tél. 02 47 33 12 47)

## **PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES**

### **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Une enquête publique est ouverte du lundi 18 juin au mercredi 18 juillet 2012 inclus sur le territoire des communes de Cigogné, Bléré et Sublaines concernant le projet de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour du site de l'établissement EPC-FRANCE.

Un dossier d'enquête est déposé à la mairie de Cigogné, siège de l'enquête, ainsi que dans les mairies de Bléré et Sublaines, et tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture des bureaux, pendant toute la durée de l'enquête. Le dossier est également consultable sur le site internet de la préfecture d'Indre-et-Loire ([www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)).

M. Jean-Louis BERNARD, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, recevra les observations des intéressés selon le calendrier ci-dessous :

- le lundi 18 juin 2012 de 14h à 17h en mairie de Cigogné,
- le vendredi 29 juin 2012 de 14h à 17h en mairie de Sublaines,
- le jeudi 5 juillet 2012 de 14h à 17h en mairie de Bléré,
- le mercredi 18 juillet de 9h à 12h en mairie de Cigogné.

Les observations écrites seront adressées au commissaire-enquêteur, en mairie de Cigogné, siège principal de l'enquête.

Le public aura également la possibilité de formuler ses observations à l'adresse électronique suivante : [pref-pprt-epcfrance@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-pprt-epcfrance@indre-et-loire.gouv.fr).

Toute personne pourra après l'enquête publique prendre connaissance en préfecture et en mairies de Cigogné, de Bléré et de Sublaines, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

Des informations peuvent être demandées sur le dossier faisant l'objet de la présente enquête auprès de la direction départementale des territoires d'Indre-et-Loire, de l'unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre, de la préfecture d'Indre-et-Loire (bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées).

A l'issue de l'enquête publique, le PPRT autour du site de l'établissement EPC-FRANCE, éventuellement modifié, sera approuvé par arrêté préfectoral par le préfet d'Indre-et-Loire.